

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2015 - Décision modificative n° 3 - Budget principal et budgets annexes - Adoption

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des virements entre chapitres budgétaires et ajustements des ouvertures de crédits de paiement.

La présente décision modificative, tous budgets confondus, s'équilibre comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	12 675 610,55	12 675 610,55	-11 583 865,23	-8 453 287,38	24 259 475,78	21 128 897,93
Section de Fonctionnement	486 904,15	486 904,15	3 617 482,00	486 904,15	-3 130 577,85	0,00
TOTAUX	13 162 514,70	13 162 514,70	-7 966 383,23	-7 966 383,23	21 128 897,93	21 128 897,93
EXCEDENT	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	13 162 514,70	13 162 514,70	-7 966 383,23	-7 966 383,23	21 128 897,93	21 128 897,93

Les dépenses et les recettes de la décision s'élèvent tous budgets confondus à 13 162 514,70 €, dont -7 966 383,23 € en mouvements réels et 21 128 897,93 € en mouvements d'ordre.

Les mouvements d'ordre retracent des écritures de régularisation patrimoniale. Les mouvements réels sont majoritairement des restitutions de crédits dans le cadre des ajustements des crédits de paiement liés aux avancements des opérations.

▪ Au Budget principal :

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 4 618 786,50 €, dont 3 549 455,72 € au titre des écritures réelles.

En section d'investissement, au total plus de **9,9 M€** de crédits sont annulés en 2015 et lissés sur les exercices suivants dans le cadre de la gestion en Autorisation de programme. Ces ajustements concernent notamment la construction du groupe scolaire sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Quais de Floirac, de la ligne D, les pôles intermodaux de Pessac Alouette et de la Gare Saint-Jean et les programmes de travaux des voiries intercommunales. Ces 9,9 M€ permettent de réduire la prévision de recette d'emprunt de **7,3 M€** ouverte au Budget primitif (**soit une prévision ramenée à 78,32 M€ toutes étapes confondues**).

Le solde des redéploiements de crédits (soit 2,6 M€) finance principalement les besoins liés à l'aménagement des services en vue de la mutualisation (soit 2,58 M€, dont 850 K€ en fonctionnement) que ce soit au titre des travaux dans les bâtiments destinés à accueillir les futurs agents, des acquisitions en mobiliers, des frais de location et de déménagement ou des dépenses d'informatisation réseaux, licences et matériels pour permettre le déploiement des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, des recettes complémentaires de cession pour 2,9 M€ (incluant 8 M€ au titre de la cession du terrain de l'ancienne fourrière « Quai du Maroc » mais qui comporte toutefois un différé de paiement de la ville de Bordeaux de 5,1 M€), ainsi qu'un complément de subventions de l'Etat dans le cadre des crédits délégués des aides à la pierre pour 2,3 M€ financent également en investissement :

- le complément requis, au titre des reversements de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement aux communes pour 2,46 M€, suite à l'évolution des modalités de versement dans le cadre du futur Pacte financier et fiscal,
- l'inscription pour 1 M€ du remboursement des dépôts de garantie encaissés dans le cadre des cessions antérieures à 2015,
- le versement des recettes perçues dans le cadre des Projets d'aménagement d'ensemble (Eysines, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc et Saint-Aubin-de-Médoc) pour 268 K€.

Enfin, des opérations pour compte de tiers sont ouvertes sur le présent budget, dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle Marcel DASSAULT ainsi que dans celui de l'aménagement de l'allée Cassagne à Lormont pour financer les travaux d'éclairage public.

En section de fonctionnement, sont également prévues :

- 660K€ de provision dans le cadre du recours indemnitaire déposé par la société Hypromat Lavage à l'encontre de Bordeaux Métropole sollicitant la réparation d'un préjudice,
- 245 K€ pour indemniser la société SPIE dans le cadre des travaux du pôle intermodal Saint-Jean,
- 200 K€ d'annulation de titres,
- 85 K€ sont enfin nécessaires à l'équilibre du budget de la Régie des restaurants.

Une reprise de provision pour clients douteux de 35 K€ permet le financement de l'admission en non-valeur des titres correspondant.

En mouvements d'ordre, il convient de noter :

- le recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes), pour 3 559 475,78 €,
- le recalage à la hausse des dotations aux amortissements pour 3 293 875 €.

▪ Au Budget annexe Déchets ménagers :

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 2 679 931,36 € dont 2 640 431,36 € au titre des écritures réelles.

L'ajustement de la section de fonctionnement porte sur :

- le financement pour 26 K€ des admissions en non-valeur et des intérêts moratoires demandés par le Receveur des Finances,
- le financement pour 2 K€ d'annulation de titres sur exercice antérieur concernant la redevance spéciale.

En investissement, l'ajustement porte sur :

- un complément de crédit de paiement de 2,6 M€ pour la construction du 3^{ème} dépôt. Suite à un cadencement élevé des travaux à l'approche de la livraison du bâtiment, un avancement des paiements de 2016 vers le dernier trimestre 2015 s'avère nécessaire ; le montant de l'Autorisation de programme demeurant toutefois inchangé,
- l'ajustement de quelques opérations pour 350 K€: la dernière phase des travaux de dépollution du centre de recyclage de Bassens et la dépollution de l'ancien centre de recyclage de Pessac Beutre sont financées sur 2015 par d'autres projets repoussés tels l'achat de terrain pour l'éco point du Bouscat et l'aménagement d'une recyclerie,
- la révision à la baisse de la subvention de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME) versée dans le cadre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) pour 124 K€.

Une inscription complémentaire de recette d'emprunt de 2,7 M€ est donc nécessaire pour équilibrer le budget.

En mouvements d'ordre :

- Le recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes), pour 34 K€.

▪ Au Budget annexe de l'Assainissement :

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 722 683,93 €, dont 22 683,93 € au titre des écritures réelles.

En section de fonctionnement, est inscrit le financement des admissions en non-valeur demandés par la Recette des Finances pour 22 683,93 €.

Des mouvements d'ordre, correspondant au recalage à la hausse des opérations budgétaires patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement, en dépenses et recettes), sont également prévus pour 700 000 €.

▪ Au Budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 67,29 € au titre des écritures réelles.

En section de fonctionnement, un complément de 67,29 € est proposé pour permettre le paiement d'admissions en non-valeur demandés par la Recette des Finances.

▪ Au Budget annexe des Restaurants

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 35 500 €, dont 25 500 € au titre des écritures réelles.

En section de fonctionnement :

- une revalorisation des frais de personnel est nécessaire du fait de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) notamment, pour 10 K€.
- une réduction de recettes pour 65 K€, du fait du télétravail d'un certain nombre d'agents et de la fermeture d'un mois cet été pour réaliser les travaux liés à la plonge doit être inscrite au budget.

En investissement, l'ajustement porte sur :

- La mutualisation du restaurant situé à Alfred DANÉY et de ceux de Bordeaux Métropole nécessite l'achat anticipé d'une caisse enregistreuse et de certains logiciels pour fonctionner correctement dès le 1^{er} janvier 2016. Coût estimé à 10 K€.

Ces dépenses nouvelles et cette réduction de recette sont financées par un complément de subvention du Budget principal au Budget annexe pour 85 K€.

Une régularisation des stocks au 31/12/2014 nécessite enfin une écriture équilibrée de 5 500 €.

▪ Au Budget annexe des Transports

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 4 874 895,62 €, dont -14 204 521,53 € au titre des écritures réelles et 19 079 417,15 € au titre des écritures d'ordre.

L'ajustement de la section de fonctionnement porte sur :

- la prise en compte pour 1 M€ des besoins liés au marché d'achat de cartes et de billets sans contact pour le réseau transport. Initialement prévus en investissement ces dépenses doivent s'imputer sur la section de fonctionnement,
- l'inscription des charges d'intérêt d'emprunt du prêt de 50 M€ de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour 376 K€,
- l'inscription des moyens nécessaires au paiement de la transaction en cours avec le Cabinet Cabanes pour 70 K€ (marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) contrat de Délégation de service public (DSP)),
- l'inscription d'une subvention versée à la Région dans le cadre de l'étude sur la desserte ferroviaire en voie de ceinture pour 40 K€,
- le financement pour 28 K€ des admissions en non-valeur demandés par la Recette des Finances.

En investissement, des décalages de crédits de paiement (-17,7 M€) permettent de réduire les inscriptions d'emprunt de plus de 10,074 M€ (ramenant ainsi la mobilisation 2015 à 50 M€, soit le prêt mobilisé de la BEI le 27 janvier 2015) et conduisent à réduire en 2015 les inscriptions de recettes d'investissement pour 4,24 M€.

- le recalage des besoins en acquisition d'autobus d'ici la fin de l'année permet de réduire la prévision de dépenses de 9 M€,
- sur la ligne C, 3,2 M€ d'acquisitions de terrain se feront finalement au-delà de 2015,
- concernant « l'atelier Bus Lac Bougainville », l'accord avec le Port autonome pour la vente d'un terrain n'ayant été trouvé que très récemment, près de 2,5 M€ ne seront pas payés sur cet exercice et doivent être recalés sur les exercices 2016 et suivants,
- l'opération Ateliers bus et Tram Achard ayant pris un peu de retard, 450 K€ sont également restitués pour être recalés en 2016.

Le paiement des premières échéances de l'emprunt BEI mobilisé le 27 janvier 2015 nécessite parallèlement l'inscription de 2,5 M€ de remboursement en capital d'ici la fin de l'année.

En mouvements d'ordre :

- l'ajustement des opérations patrimoniales du Tram pour 20M€ (en dépenses comme en recettes),
- l'ajustement à la hausse des dotations aux amortissements des bus, pour un montant de 8M€.

▪ Au Budget annexe des Caveaux

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 0 € et ne comporte qu'une écriture équilibrée réelle relative à l'inscription d'une charge exceptionnelle (4 531 €) au titre d'un remboursement de caveau au parc cimetière rive droite mais qui est équilibrée par une réduction de dépenses de fonctionnement.

▪ Au Budget annexe de la ZAC (ZAC Madère Villenave d'Ornon et ZAC Pessac centre Ville)

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 178 650,00 €, dont 178 650,00 € au titre des opérations d'ordre.

Les écritures constatées concernent la seule ZAC de Pessac, à savoir la recette de cession d'un terrain à la SA UES PACT SUD OUEST pour un montant de 94 K€ représentant une moins-value de 84 K€ équilibrée par une subvention du Budget principal de 84 K€. Cette écriture se traduit parallèlement par le remboursement de l'avance faite par le Budget principal au budget ZAC à hauteur de 178 650 €. La présente décision intègre également les écritures de stock correspondantes.

Enfin, il convient de rectifier la ventilation du résultat 2014 repris en excédent de fonctionnement 2015 entre les opérations ZAC Madère et ZAC de Pessac centre ville à hauteur de +/- 106,48 € soit un excédent reporté de 20 343,30 € pour la ZAC Madère et de 67 504,86 € pour la ZAC Pessac centre ville. L'équilibre global du Budget n'est toutefois pas modifié.

▪ Au Budget annexe de la ZAC du Tasta à Bruges

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 0 € mais intègre l'inscription de la subvention à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP) votée par délibération du 10 avril dernier (Délibération n° 2015/0200) pour 12 K€ ; inscription équilibrée par une réduction des charges à caractère général.

▪ Au Budget annexe de la ZAC des Quais de Floirac

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 52 000,00 € dont 52 000,00 € au titre des opérations d'ordre.

Les écritures intègrent une annulation de mandat sur exercice clos pour 52 000 € et le recalage des écritures de sortie de stocks produits finis 2015 correspondants.

▪ Au Budget annexe de la Régie de l'eau industrielle

La présente décision s'établit en dépenses et en recettes à 0 € mais intègrent les écritures équilibrées relatives :

- en fonctionnement, à l'ajustement de 1 € permettant le remboursement du trop perçu sur la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
-
- en section d'investissement, à un complément de 800 € requis pour le paiement des travaux sur les batardeaux de l'usine de St Louis de Montferrand et financé par redéploiement des crédits d'études.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2015 - BALANCE GENERALE - COMPTES AGREGES (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Comptes	LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Total général des sections d'investissement	12 675 610,55	12 675 610,55	-11 583 865,23	-8 453 287,38	24 259 475,78	21 128 897,93
BUDGET PRINCIPAL							
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 463 506,00	0,00	2 463 506,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	268 000,00	2 332 992,06	268 000,00	2 332 992,06	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 036 500,00	-7 351 000,00	1 036 500,00	-7 351 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 564 806,50	0,00	1 564 806,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	-513 944,00	0,00	-513 944,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-420 896,00	0,00	-420 896,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	-9 046 877,88	0,00	-9 046 877,88	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa	15 804,00	0,00	15 804,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 133 379,00	164 478,00	5 133 379,00	164 478,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	-5 784 020,00	0,00	0,00	0,00	-5 784 020,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 293 875,00	0,00	0,00	0,00	3 293 875,00
041	Opérations patrimoniales	3 559 475,78	3 559 475,78	0,00	0,00	3 559 475,78	3 559 475,78
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous - Total Budget Principal	4 059 753,40	4 215 800,84	500 277,62	3 146 470,06	3 559 475,78	1 069 330,78
458	Opérations pour le compte de tiers	524 040,00	367 992,56	524 040,00	367 992,56	0,00	0,00
	Total Budget Principal	4 583 793,40	4 583 793,40	1 024 317,62	3 514 462,62	3 559 475,78	1 069 330,78
BUDGETS ANNEXES							
	Régie RESTAURANTS ADMIN	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	DECHETS MENAGERS	2 614 400,00	2 614 400,00	2 614 400,00	2 574 900,00	0,00	39 500,00
	ASSAINISSEMENT	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
	Régie du SPANC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Services à TRANSPORTS URBAINS	4 767 417,15	4 767 417,15	-15 232 582,85	-14 312 000,00	20 000 000,00	19 079 417,15
	comptabilité distincte	CREMATORIUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SEPF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAVEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESEAU DE CHALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC	0,00	0,00	0,00	-178 650,00	0,00	178 650,00
	ZAC du TASTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC DES QUAIIS	0,00	0,00	0,00	-52 000,00	0,00	52 000,00
	Régie EAU INDUSTRIELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous - Total Budgets Annexes	8 091 817,15	8 091 817,15	-12 608 182,85	-11 967 750,00	20 700 000,00	20 059 567,15
	Total général des sections de Fonctionnement	486 904,15	486 904,15	3 617 482,00	486 904,15	-3 130 577,85	0,00
BUDGET PRINCIPAL							
011	Achats et variation de stocks	1 186 500,00	0,00	1 186 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion courante	233 446,10	0,00	233 446,10	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	445 000,00	0,00	445 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotaitions aux amortissements et provisions	660 192,00	0,00	660 192,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotaitions, subventions & participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provis°	0,00	34 993,10	0,00	34 993,10	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-5 784 020,00	0,00	0,00	0,00	-5 784 020,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 293 875,00	0,00	0,00	0,00	3 293 875,00	0,00
043	Op°d'ordre à l'intérieur de la section de fonct°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous - Total Budget Principal	34 993,10	34 993,10	2 525 138,10	34 993,10	-2 490 145,00	0,00
BUDGETS ANNEXES							
	Régie RESTAURANTS ADMIN	25 500,00	25 500,00	15 500,00	25 500,00	10 000,00	0,00
	DECHETS MENAGERS	65 531,36	65 531,36	26 031,36	65 531,36	39 500,00	0,00
	ASSAINISSEMENT	22 683,93	22 683,93	22 683,93	22 683,93	0,00	0,00
	Régie du SPANC	67,29	67,29	67,29	67,29	0,00	0,00
	Services à TRANSPORTS URBAINS	107 478,47	107 478,47	1 028 061,32	107 478,47	-920 582,85	0,00
	comptabilité distincte	CREMATORIUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SEPF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAVEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESEAU DE CHALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC	178 650,00	178 650,00	0,00	178 650,00	178 650,00	0,00
	ZAC du TASTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC DES QUAIIS	52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	0,00
	Régie EAU INDUSTRIELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous - Total Budgets Annexes	451 911,05	451 911,05	1 092 343,90	451 911,05	-640 432,85	0,00
	BUDGET PRINCIPAL	4 618 786,50	4 618 786,50	3 549 455,72	3 549 455,72	1 069 330,78	1 069 330,78
	Régie RESTAURANTS ADMIN	35 500,00	35 500,00	25 500,00	25 500,00	10 000,00	10 000,00
	DECHETS MENAGERS	2 679 931,36	2 679 931,36	2 640 431,36	2 640 431,36	39 500,00	39 500,00
	ASSAINISSEMENT	722 683,93	722 683,93	22 683,93	22 683,93	700 000,00	700 000,00
	Régie du SPANC	67,29	67,29	67,29	67,29	0,00	0,00
	TRANSPORTS URBAINS	4 874 895,62	4 874 895,62	-14 204 521,53	-14 204 521,53	19 079 417,15	19 079 417,15
	GENERAL	CREMATORIUM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SEPF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAVEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RESEAU DE CHALEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	LOTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC	178 650,00	178 650,00	0,00	0,00	178 650,00	178 650,00
	ZAC du TASTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ZAC DES QUAIIS	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
	Régie EAU INDUSTRIELLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	13 162 514,70	13 162 514,70	-7 966 383,23	-7 966 383,23	21 128 897,93	21 128 897,93
	EXCEDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX EGAUX 2 à 2	13 162 514,70	13 162 514,70	-7 966 383,23	-7 966 383,23	21 128 897,93	21 128 897,93

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008, fixant les modalités de vote du Budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable au Budget principal et au budgets annexes à caractère administratif ;

VU les instructions budgétaires et comptables M4X applicables aux budgets annexes à caractère industriel et commercial ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits de l'exercice 2015,

DECIDE

Article 1 : D'adopter par chapitre pour chaque budget concerné, la présente décision modificative, qui s'élève, tous budgets confondus, à 13 162 514,70 €, en dépenses et en recettes.

Article 2 : D'autoriser la reprise de provision sur le budget principal à hauteur de 34 993,10€, sur le Budget annexe des Déchets ménagers à hauteur de 26 031,36 € et sur celui du SPANC à hauteur de 67,29 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

M. PATRICK BOBET